



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 21/04/22

DÉCLENCHEMENT DE LA VIGILANCE DANS CERTAINS SECTEURS DU LOIRET

L'état des ressources en eau en sortie d'hiver justifie d'appliquer des règles de bon usage d'économie d'eau

Les précipitations hivernales ont été insuffisantes et n'ont pas permis une recharge satisfaisante des nappes souterraines ainsi qu'une reprise importante des écoulements des rivières.

Au sortir de l'hiver, de nombreuses nappes souterraines ou cours d'eau présentent des déficits significatifs comparativement aux normales de saison.

Pour la première année dans le Loiret, un dispositif de vigilance est mis en place en 2022. Il consiste à qualifier l'état des cours d'eau et nappes souterraines au sortir de l'hiver, pour sensibiliser l'ensemble des usagers à l'état de la ressource avant l'été.

Ainsi, les seuils de vigilance ont été franchis sur plusieurs zones d'alerte sécheresse, à l'Est et au Sud du département du Loiret. La carte jointe présente les zones du département concernées par ces mesures.

Sur 9 zones d'alerte du département suivies dans le cadre de la vigilance, 6 sont concernées par un franchissement de seuil : cette nette majorité reflète l'état général des ressources sur le département. Aussi, au-delà des secteurs directement concernés, les usagers de l'ensemble du territoire loirétain sont invités à une approche économe de la ressource en eau.

L'état de vigilance n'engendre pas de restrictions des usages. Il fait appel au civisme de l'ensemble des usagers de l'eau et a pour objectif de les sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau afin d'éviter la mise en œuvre de restrictions, comme cela a été le cas les années précédentes et plus particulièrement en 2019.

**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**

Les mesures sont reprises dans les arrêtés préfectoraux, signés le 15/04/2022. Ces arrêtés sont consultables dans les mairies concernées ou sur Internet (<http://www.loiret.gouv.fr/> ou <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>).

La plaquette d'information jointe précise quelques règles essentielles de bon usage d'économie d'eau.

PRÉFÈTE DU LOIRET
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vigilance SÉCHERESSE

Les rivières sont fragiles au sortir de l'hiver. Afin d'éviter des restrictions cet été, chacun est appelé à une conduite économe dès maintenant.

Vigilance
Alerte
Alerte renforcée
Crise

Tous ensemble, économisons l'eau !

<p>Limiter le lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs et véhicules</p>	<p>Limiter le remplissage des étangs, plans d'eau et biefs de moulin</p>	<p>Limiter l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins, plantes en pots pendant les heures les plus chaudes</p>
<p>Limiter le remplissage des piscines privées</p>	<p>Limiter le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert</p>	<p>Limiter l'arrosage des terrains de sport, les stades, golfs et espaces verts entre 8h et 20h</p>
<p>Adapter les quantités d'eau aux besoins des cultures agricoles</p>	<p>Veiller à un usage économe de l'eau à usage industriel</p>	<p>Réparer les fuites d'eau, veillez à bien fermer les robinets d'eau</p>

L'arrêté préfectoral est disponible dans chaque mairie du département et sur www.loiret.gouv.fr

Zones d'Alerte en vigilance Département du Loiret



Légende

-  Département
-  Commune
-  Cours d'eau
- Secteurs et zones d'alerte**
-  Zone d'alerte en vigilance
-  Vigilance au 04 avril 2022
- Beauce**
-  Secteurs de Beauce
-  Montargois
- Zone d'alerte**
-  Bassin de l'Ardoux
-  Bassin de l'Aveyron
-  Bassin du Loing amont
-  Bassin du Loing aval
-  Bassin Loiret-Dhuy



10 0 10 20 km

M1_EAULSECHERESSE2-TraitementAnnexes - Arrêtés Zones Alerte - Beauce - Hors Beauce